

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, AGERON. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, P MELGAREJO, MOURRE.

Excusé : V. SIMOENS et L. MUZARD.

1/ Vote des Budgets Primitifs

Budget principal :

Le budget de fonctionnement est voté équilibré en fonctionnement à 555 734,14 €, avec 159 750 € en charges générales, 138 550 € en charges de personnel, 147 700 € en charges de gestion courante et 15 000 € de charges financières, comme principaux postes de dépenses.

Le budget d'investissement voté est lui équilibré à 423 875,55 € avec une charge financière de 22 600 €

Budget CCAS :

Le budget du CCAS est voté équilibré en fonctionnement à 2 561,13 €

2/ Avancement de grade

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire relatif aux avancements de grade en date du 26 janvier 2012,

Compte tenu du tableau des propositions d'avancement de grade,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide qu'il convient de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^o classe à compter du 1er mai 2012 et de supprimer celui d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe.

3/ Subvention de fonctionnement à la bibliothèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement de la bibliothèque.